

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Dix-septième session
Kingston, Jamaïque
11 – 22 juillet 2011

Assemblée (matin)

FM/17/9
18 juillet 2011

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le gouvernement de la Jamaïque propose de commémorer le trentième anniversaire de la Convention en 2012

Réunie à Kingston ce matin, sous la présidence de M. Peter Thompson (Fidji), l'Assemblée de l'Autorité Internationale des fonds marins a été saisie du rapport du Secrétaire-général (ISBA/17A/2), comme le prévoit l'article 166, paragraphe 4 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Rapport du Secrétaire général de l'Autorité

Dans son rapport présenté aux membres de l'Assemblée, le Secrétaire général Nii Allotey Odunton (Ghana) a annoncé qu'au 31 mai 2011, l'Autorité comptait 162 membres (161 États plus l'Union européenne). À cette même date, le nombre de parties à l'Accord de 1994 était de 141, chiffre atteint grâce à l'adhésion récente de l'Angola, de Malawi et de la Thaïlande.

Le rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins est établi en vertu de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. Il rend compte du travail accompli par l'Autorité au cours de l'année écoulée. Les grandes lignes du programme de travail proposé pour 2011-2013 y figurent et visent des questions telles que le suivi des contrats et l'octroi de nouveaux contrats d'exploration; le développement progressif d'un régime réglementaire pour les activités menées dans la Zone; le suivi des tendances et des faits nouveaux concernant les activités d'exploitation des fonds marins. Le rapport fait également le point sur certaines questions administratives et sur le budget de l'Autorité.

Budget

Pour l'exercice 2011-2012, l'Assemblée a adopté à sa seizième session un budget de 13 014 700 dollars américains (ISBA/16/A/10), soit une augmentation de 3,9 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Au 15 juillet 2011, 76 membres de l'Autorité avaient versé 79,7% des contributions au budget de 2011 imputables aux États membres et l'Union européenne.

Conformément à la Convention et à l'Accord de 1994, les dépenses d'administration de l'Autorité sont financées par les contributions des États membres en attendant que l'Autorité tire des recettes suffisantes d'autres sources pour y faire face.

Le barème des quotes-parts est fondé sur celui du budget ordinaire des Nations Unies, ajusté en fonction des différences de composition des deux institutions avec un plafond de 22 % et un plancher de 0,01 %. À sa seizième session, l'Assemblée a accepté d'ajuster le taux de contribution du Japon à 16,587 %, ce qui est sa quote-part du budget de l'ONU.

Le rapport du Secrétaire général fait état de l'existence d'arriérés de contribution dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2010) d'un montant de 229 451 dollars. Des rappels sont périodiquement adressés aux États membres concernant ces arriérés.

Le Secrétaire général a rappelé aux membres de l'Assemblée que, conformément à l'article 184 de la Convention et à l'article 80 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un membre de l'Autorité qui est en retard dans le paiement de sa contribution est privé du droit de vote, si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à celui de sa quote-part due pour les deux années précédentes.

Le rapport note que le Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone, créé en 2006, a jusqu'à présent, accordé 7 aides d'un montant de 275 614 dollars, pour des activités tendant au renforcement des capacités. À la fin de décembre 2010, le capital du Fonds s'élevait à 3 254 538 dollars. Sur les 386 588 dollars d'intérêts cumulés depuis sa création, 275 614 dollars ont été déboursés.

Le Fonds a pour but d'encourager la participation de scientifiques venant des pays en développement aux activités de l'Autorité. Le Secrétaire général a appelé les membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales intéressées, les institutions universitaires, scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à verser des contributions au Fonds.

Le Secrétaire général a par ailleurs indiqué qu'au mois d'avril 2011, le solde du Fonds d'affectation spéciale volontaire s'élevait à 74 321 dollars, y compris les intérêts accumulés de 6 652 dollars. Notant qu'aucune contribution supplémentaire n'a été reçue après décembre 2009, il a signalé que les ressources actuelles seraient sérieusement entamées à l'issue de la dix-septième session, ce qui compromet fortement la participation à la dix-huitième session, en 2012, sauf contributions volontaires nouvelles.

Le Fonds d'affectation spéciale volontaire, établi en 2002 vise à faciliter la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique venant de pays en développement.

Activités des contractants

Le rapport du Secrétaire général précise qu'il existe aujourd'hui huit contractants titulaires de contrats d'exploration concernant les nodules polymétalliques dans la Zone. Ce sont : Yuzhmorgeologiya (Fédération de Russie), InterOceanmetal Joint Organization (IOM) (Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), le Gouvernement de la République de Corée, China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA) (Chine), Deep Ocean Resources Development Ltd. (DORD) (Japon), l'Ifremer (France),

le Gouvernement de l'Inde et l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (Allemagne).

Faisant état des travaux des titulaires de contrats d'exploration des nodules polymétalliques, le Secrétaire général s'est inquiété du caractère partiel et irrégulier des informations fournies par les contractants au titre des dépenses effectives et les dépenses directes d'exploration. Le Secrétaire général a exhorté les contractants à fournir les données de base dans ce domaine en vue d'enrichir les connaissances mises à profit par l'Autorité, mais également les autres institutions internationales qui s'intéressent au milieu marin, notamment le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale des Nations Unies chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Il a annoncé la préparation par le secrétariat d'une analyse détaillée des dépenses rapportées par les contractants avec l'assistance d'un consultant. Cette analyse sera mise à la disposition des nouveaux membres de la Commission juridique lors de la prochaine Session de l'autorité.

Il a également mentionné la réception par le secrétariat de deux demandes d'approbation de plan de travail pour l'exploration des sulfures polymétalliques, émanant de la COMRA, parrainée par la Chine et Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Gouvernement de la Fédération de Russie, parrainée par la Fédération de Russie. Ces demandes concernent respectivement une zone se trouvant à proximité de la dorsale du sud-ouest de l'océan Indien et la zone de la dorsale médio-atlantique.

Le Secrétaire général a en outre informé les membres de l'Assemblée de l'état des nouvelles demandes d'approbation de plans de travail pour l'exploration des nodules polymétalliques émanant de Nauru Ocean Resources Inc. (patronné par la République de Nauru) et de Tonga Offshore Mining Ltd. (patronné par le Royaume de Tonga) dans des secteurs réservés dans la zone de Clarion-Clipperton dans le centre de l'océan Pacifique. Il a rappelé que ces demandes, initialement soumises en 2008 avaient été retirées par les requérants, et que les nouvelles demandes avaient été accompagnées d'une mise à jour de la documentation requise.

Réalisations et projets de l'Autorité

Le Secrétaire général a annoncé un projet de publication d'un manuel de l'utilisateur de la réglementation de l'exploitation des fonds marins à l'intention principalement des futurs demandeurs de permis, des représentants des États membres et du personnel de l'Autorité. Sont également prévus entre le dernier trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012, une étude ainsi qu'un séminaire portant sur certaines des questions soulevées par l'élaboration d'un code d'exploitation.

Une réglementation détaillée pour l'exploitation des ressources de la Zone devrait à terme, attirer les investisseurs potentiels vers l'exploitation minière des fonds marins.

Le rapport du Secrétaire général fait également état d'un projet de plan de gestion de l'environnement de la zone de Clarion-Clipperton. Ce projet porte sur toutes les questions pertinentes pour la gestion environnementale en général et dans cette zone en particulier. Il comportera une synthèse de la législation ayant trait au plan de gestion et une liste de zones géographiques proposées en raison de l'intérêt environnemental qu'elles peuvent présenter, ainsi que des propositions relatives à la gestion de ces zones. Le projet est l'aboutissement d'un séminaire technique international

organisé par l'Autorité dans le but d'éviter des dommages irréversibles au milieu marin dans le cadre de l'exploitation des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. La plupart des ateliers internationaux organisés par l'Autorité portent sur des questions liées à la gestion des effets que l'exploitation minière pourrait avoir sur le milieu marin.

Ainsi, un atelier international co-parrainé par l'Autorité a été tenu à Dinart (France) du 31 mai au 4 juin 2010, à la suite d'une collaboration dans le cadre du Projet scientifique sur les écosystèmes chimiotrophes (ChEss) relevant du Programme de recensement de la vie marine, afin de recenser les espèces associées aux dépôts de sulfures polymétalliques dans la Zone. L'atelier visait à élaborer une méthode générale pour la mise en place de réseaux d'aires où les écosystèmes associés aux événements hydrothermaux et aux suintements froids doivent être protégés, et de déterminer les recherches à entreprendre en vue de favoriser une gestion spatiale des effets de l'activité humaine sur les écosystèmes chimiosynthétiques des grands fonds marins.

De même, un atelier d'experts a été tenu en mai 2011 à Vancouver (Canada) à la suite de la collaboration avec le programme de Recensement mondial de la vie marine sur les monts marins (CenSeam) visant à recueillir de nouvelles données relatives à la biodiversité sur les monts marins de l'ouest de l'océan Pacifique, par le biais d'un travail d'échantillonnage réalisée entre 2007 et 2009.

Le Secrétaire général a par ailleurs annoncé la mise en œuvre d'un nouveau projet visant à la collecte et à l'analyse de données pour un système d'information géographique consacré à la géologie de l'océan Atlantique Sud. Ce projet est basé sur les travaux du Service géologique du Brésil et regroupera à terme toutes les données disponibles sur la géologie et les ressources minérales de l'ensemble de l'Atlantique Sud. Ces informations seront diffusées par l'Autorité au profit notamment des pays en développement de la région. Le projet émane des discussions des participants aux séminaires de sensibilisation organisés par l'Autorité à Rio de Janeiro (Brésil) en novembre 2008 et à Abuja (Nigéria).

L'Autorité a poursuivi son programme de séminaires régionaux d'information par l'organisation du cinquième événement de ce genre à Kingston (Jamaïque), à l'attention des États des Caraïbes. Les missions permanentes auprès de l'Autorité, les institutions jamaïcaines concernées ainsi que les représentants de la Barbade, du Guyana et du Mexique ont assisté au séminaire, qui portait sur les ressources minérales marines et les travaux de l'Autorité.

Selon le rapport du Secrétaire général, le programme de séminaires mené par l'Autorité depuis 2007 vise à informer les représentants des gouvernements, les responsables de l'élaboration des politiques concernant les ressources de la mer et les scientifiques travaillant dans les institutions nationales et régionales, et d'encourager les scientifiques des institutions de pays en développement à participer aux travaux de recherche scientifique marine que des organismes de recherche internationaux entreprennent dans la Zone.

Le Secrétaire général a par ailleurs signalé une initiative du secrétariat visant à élaborer une étude de marché afin d'aider à évaluer les potentialités économiques des terres rares et d'autres éléments-traces dans les dépôts des fonds marins. Se fondant sur les recommandations de l'atelier tenu par l'Autorité sur les résultats du Modèle géologique et sur l'avis de plusieurs experts, le secrétariat a entrepris cette démarche en créant dans un premier temps, une base de données consacrée aux teneurs en métaux-traces et aux prix de ces métaux sur le marché. Cette base de données a mis au grand jour des perspectives encourageantes pour l'évolution du retour sur

investissement potentiel par rapport aux modèles économiques existants pour les principaux métaux, tels que le nickel, le cobalt, le cuivre et le manganèse.

Dans un deuxième temps, le secrétariat a entrepris d'examiner la viabilité technique et économique de l'extraction des métaux-traces concernés avec l'aide d'experts extérieurs.

Le Secrétaire général prévoit de mettre les produits finaux du projet à la disposition des parties prenantes en 2012, par le biais d'une publication dans la série des Études techniques de l'Autorité internationale des fonds marins, de l'intégration des données géochimiques acquises dans la Base de données centrale et d'un système d'information géographique comprenant les données pertinentes et des cartes thématiques des zones géographiques concernées.

L'Autorité publie généralement les actes de ses ateliers et divers rapports juridiques et techniques spécialisés. Ses publications périodiques comprennent également le recueil annuel des décisions et des documents de l'Autorité (publié en anglais, espagnol et français) ainsi qu'un bulletin d'information trimestriel distribué électroniquement aux États membres et autres parties intéressées, et téléchargeable sur le site de l'Autorité.

Le secrétariat, les États membres, ainsi que les particuliers et les institutions peuvent également accéder à la documentation de l'Autorité à la Bibliothèque Satya N. Nandan, qui dispose d'une collection spécialisée d'ouvrages et de documents de référence et de recherche de l'Autorité axés sur le droit de la mer, les affaires maritimes et l'exploitation minière des grands fonds marins. Le Secrétaire général a informé les membres de l'Assemblée de la tenue d'un inventaire qui a recensé 67 livres et cédéroms, et plus de 400 numéros de périodiques, acquis pendant la période à l'examen.

Dans son rapport, le Secrétaire général a mentionné une certaine instabilité des prix des minéraux sur les marchés mondiaux au cours de l'année 2010 et indique que cette instabilité devrait perdurer en 2011. Il a également signalé une tendance au développement rapide des technologies sous-marines, et notamment des véhicules télécommandés et des véhicules sous-marins autonomes capables d'opérer de façon sûre et efficace à de grandes profondeurs. En témoignent les véhicules actuellement en activité et les projets à venir sous la houlette de pays tels que l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde et le Japon ainsi que d'entreprises privées.

Il a fait le bilan du processus d'élaboration d'un Code minier qui comprend le Règlement relatif aux nodules et le Règlement relatif aux sulfures, ajoutant que la dix-septième Session de l'Autorité est l'occasion pour le Conseil d'élaborer un règlement relatif à la prospection et l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. Il a d'autre part, rappelé l'importance pour ces travaux, de l'avis consultatif de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, relative aux obligations et responsabilités des États.

Le Secrétaire général a évoqué le bâtiment occupé par l'Autorité, signalant une certaine gêne dans le fonctionnement du secrétariat, du fait du vieillissement et de l'usure des locaux. Il a toutefois mentionné les travaux partiels de rénovation effectués par le passé et fait état des discussions en cours avec le propriétaire du bâtiment, l'administration nationale de l'aménagement du territoire et le Gouvernement du pays-hôte, la Jamaïque, en vue d'un règlement durable de ces problèmes.

Discours

S'adressant à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, Mme Marlene Malahoo Forte, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur pris note des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général et a assuré les membres de l'Assemblée de la volonté du gouvernement jamaïcain de voir le secrétariat évoluer dans des conditions dignes de la mission de l'Autorité. Elle a déclaré que les discussions en cours entre l'Autorité et l'administration nationale de l'aménagement du territoire avaient abouti à l'élaboration d'un calendrier provisionnel de réparations comprenant notamment le système de climatisation et l'ascenseur.

Soutenue par Trinité et Tobago, Mme. Malahoo Forte a salué l'adhésion de Malawi et de la Thaïlande à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. De même, elle s'est félicitée des demandes d'approbation de plan de travail émanant de la République de Nauru et du Royaume de Tonga, estimant que ces demandes serviraient d'exemples aux pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement.

Rappelant que les capacités limitées des pays en développement constituaient un frein à leur pleine participation aux activités dans la Zone et à leurs avantages, elle s'est inquiétée de l'absence d'une évaluation exhaustive et mondiale des besoins des États en matière de renforcement des capacités. Elle a estimé que le renforcement des capacités, en particulier, le transfert de technologie marine était essentiel pour les petits États insulaires en développement et a souhaité que cette question fasse l'objet d'une attention urgente.

Mme. Malahoo Forte a estimé que la dégradation de l'environnement marin et le changement climatique constituaient de graves dangers pour le futur de l'humanité et en a appelé à la responsabilité de tous envers la protection des océans et la gestion prudente de ses ressources. À cet égard, elle s'est inquiétée de l'absence de données environnementales suffisantes dans les rapports soumis par les contractants à, ce qui entrave selon elle l'Autorité dans son travail d'évaluation des efforts à mener pour protéger et préserver le milieu marin dans le cadre des activités d'exploration.

Appuyée par Trinité et Tobago, la Ministre a proposé que l'Autorité commémore en 2012, le trentième anniversaire de la signature de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer qui est intervenue à Montego Bay, Jamaïque. Elle a ajouté qu'une telle commémoration contribuerait au rayonnement de l'Autorité et de la Convention.

La représentante de Trinité et Tobago a également réagi à la présentation du rapport du Secrétaire général. Elle a remercié le gouvernement de la Jamaïque qui malgré la récession globale continue à honorer ses obligations de Pays hôte, mettant à la disposition de l'Autorité les locaux nécessaires à la tenue de ses sessions annuelles ainsi que son siège. Elle a également appelé de ses vœux une plus forte participation des États membres aux travaux de l'Assemblée. Elle a par ailleurs estimé que la recherche scientifique marine dans la Zone était essentielle et qu'elle ne devrait donc pas être restreinte à quelques pays, mais au contraire devrait être étendue à tous les membres de la Communauté internationale, y compris les petits États en développement. Elle s'est réjouie qu'une équipe scientifique de son pays ait pu participer à de telles recherches grâce au Fond d'affectation spécial volontaire.

Au cours de son allocution, la représentante de Trinité et Tobago a en outre félicité l'Autorité pour l'adoption du Règlement sur l'exploration des sulfures lors de sa seizième session et a rappelé aux membres l'importance de se mettre d'accord sur un règlement qui préserve l'environnement marin.

Elle s'est réjouie de la coopération entre le Conseil et la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, soulignant que l'avis consultatif remis par la Chambre devrait servir de référence aux Etats qui s'engagent dans des activités minières dans la Zone.

L'Assemblée reprendra ses travaux cet après-midi.

* * * * *